

Qualité de l'eau distribuée :

PARAMETRES Moyennes 2015	UDI A	UDI J	UDI J	UDI K	UDI L	Valeurs limites de qualité
			Les Sanguinières			
TURBIDITE (en NFU)	0.29	0.27	0.24	0.24	0.16	2
DURETE (TH en °F)	32	36.8	33.4	33.7	37.9	
FLUOR (en µg/l)	530	250	360	160	160	1500 µg/l
NITRATES (en mg/l)	8.6	30.5	31.5	22	21.6	50 mg/l

Bactériologie ➤ Les analyses microbiologiques des eaux, qui comportent la recherche de germes témoins de contamination fécale, ont présenté une excellente qualité sur les UDI A, K et L. Seule l'UDI J a présenté un dépassement de la valeur de référence avec 92.9 % d'analyses conformes.

Turbidité ➤ La turbidité caractérise la transparence de l'eau. En 2015, aucun dépassement de la référence de qualité n'a été observé en distribution.

Dureté ➤ La dureté provient de la présence d'ions calcium et magnésium dans l'eau. L'eau distribuée est dure.

Fluor ➤ Le fluor est bénéfique à doses modérées (entre 500 et 1500 µg/l dans l'eau de consommation) pour la prévention des caries dentaires. L'eau alimentant le syndicat **en renferme une quantité significative** sur l'UDI A et des apports complémentaires par des comprimés ou par du sel fluoré ne sont pas nécessaires. Ces apports sont possibles sur les UDI J, K et L.

Nitrates ➤ Les nitrates sont des produits fertilisants utilisés pour la croissance des plantes. La totalité des mesures **est inférieure à la valeur limite de qualité réglementaire**.

Pesticides ➤ Les pesticides (désherbants, fongicides et insecticides) sont utilisés pour le traitement des cultures, des jardins, des voiries, etc... Les recherches effectuées en 2014 à la sortie des réservoirs et des usines sont toutes restées **inférieures à la valeur limite de qualité** admise en distribution.

Plomb ➤ Aucun branchement public en plomb n'a été répertorié sur le service d'eau au dernier recensement, fin 2015.

Avis Sanitaire : Eau de bonne qualité

Conseils et recommandations pour consommer une eau de qualité :

➤ Lorsque vous vous absentez de votre domicile pendant plusieurs jours, il y a un éventuel risque de dégradation de la qualité de l'eau lié à une stagnation prolongée dans les canalisations. Il est recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever** pour des besoins alimentaires.

➤ Pour éliminer les éventuels goûts de chlore, **vous pouvez conserver l'eau au frais** quelques heures avant de la consommer.

➤ Si vos canalisations et **branchements** privés sont **en plomb** il est **fortement conseillé de les remplacer**. Dans l'attente, et avant de consommer l'eau, il faut la laisser couler quelques minutes au robinet et/ou tirer une chasse d'eau. Ceci réduira les quantités de plomb dissous dans l'eau.

➤ **Seule l'eau du réseau public peut être déclarée potable**. Tout ouvrage privé (puits particuliers, récupérations d'eau de pluie) doit être déclaré en mairie. Il ne doit en aucun cas être connecté sur le réseau intérieur d'eau potable.

Pour plus d'informations... Veuillez consulter votre mairie, votre exploitant, ou l'Agence Régionale de Santé
Sur le site www.ars.aquitaine-limousin-poitou-charentes.sante.fr
(Onglet Poitou-Charentes / Services en ligne / Eau du robinet)